



Propriété individuelle - magazine / collaborateur

Par **ChristopherD**, le **02/05/2008** à **14:48**

Bonjour, une personne se pose la question suivante. N'étant pas spécialiste de ce type de questionnement je me retourne vers vous.

"J'ai 20 ans et je suis pigiste pour plusieurs magazines de parution nationale ainsi que pour un site web (pro). Récemment j'ai décidé d'arrêter de collaborer avec l'une des sociétés qui édite 2 des magazines dans lesquels mes articles étaient publiés. Je leur ai remis un article en disant que ce serait le dernier, faute de temps.

Cet article n'a pas été publié, et, à la place, le rédacteur en chef (qui n'est pas le gérant) a été piocher sur internet dans des articles que j'avais publié pour remplir les 4 pages d'ouverture.

Que puis-je faire concrètement ?

J'ai déjà porté plainte au titre de la propriété individuelle."

Par **ChristopherD**, le **23/05/2008** à **20:48**

Vous trouvez pas de solution ?